



## Création de Société par Actions Simplifiée

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CM ORLEANS BANNIER, 100 RUE BANNIER 45000 ORLEANS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Luc CASSERT, représentant de la société 2M2C S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 200 CHEMIN DES CIGALES 06370 MOUANS SARTOUX, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
EURL GROUPE IMM'HORIZON	500	500 €
SARL FLOGESTIM	500	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 août 2025

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST14

**Crédit Mutuel**  
100-102, rue Bannier  
45000 ORLEANS  
Tél. : 02 38 14 38 45 (appel local non surtaxé)  
Fax : 02 38 24 14 24  
E-mail : 37455@creditmutuel.fr

*TRASSOT DARDEL fanny.*